

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 26 juin 2018, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est dirigée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour modifié, approuvé par le Conseil général, selon point 6

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil Général
3. Appel
4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 12 décembre 2017
5. Communications de la Municipalité
6. Approbation de l'ordre du jour modifié
7. Préavis 2018/15 : Rapport municipal sur les comptes communaux 2017
8. Préavis 2018/18 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 90'000 pour les travaux de mise en séparatif dans le quartier « En Pierre »
9. Préavis 2018/17 : Demande de crédit d'investissement de CHF 300'000 pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel écopoint, d'espaces de jeux et détente ainsi qu'un parking
10. Préavis 2018/16 : Arrêté communal d'imposition 2019
11. Renouvellement du bureau et de la Commission de gestion
12. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Président informe le Conseil sur le fonctionnement du Conseil. Il y a plusieurs points de l'ordre du jour qui sont d'ordre administratif et qui ne font pas formellement partie de l'ordre du jour. Une demande de modification de l'ordre du jour a été demandée et sera traitée plus tard.

Le Président informe de la démission de Mme Sandra Aubert qui a déménagé. Elle a également été Municipale pendant une législature et participe à l'organisation d'activités du village. Elle est remerciée par les autorités communales.

Le Président lit une lettre de remerciements d'une citoyenne suite au repas des nouveaux citoyens et nouveaux habitants.

2. Assermentations au Conseil Général

Deux assermentations sont demandées :

- Mme Mélanie Cena-Bornoz
- Mme Elsa Schneider

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 27 membres sur 42. Le Conseil peut donc délibérer. Un membre s'était annoncé comme arrivant en retard. Il arrive à 19h50 et peut participer au conseil à partir de ce moment (soit 28 membres présents).

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 12 décembre 2017

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques. Il n'y a pas de remarques ni une demande pour la lecture dudit procès-verbal.

Le Président invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

Antoinette DEROSA-FAVRE (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales)

- Un défibrillateur a été installé à l'entrée de la grande salle et 9 participants du village ont suivi la formation.
- Loi sur l'accueil de jour, préscolaire, parascolaire et espaces repas : une étude a été réalisée et il y a un manque de 80 places en parascolaire. Les espaces repas doivent être mis à disposition par les communes. Il y aura un aménagement de l'espace repas.
- ASIGE : il n'y a pas de nouvelle information pour la modification des statuts.

Hervé Kemmling, Municipal (Réseau EU/EC - Distribution eau publique - Circulation et sécurité - Forêts - Service du feu – PCi)

- Aucune communication.

Colomb Stéphane, Municipal (Voirie - Déchetterie - STRID - Travaux publics)

- Routes : sur la route des Tuileries, une chicane de modération de trafic a été installée pour plusieurs mois. Il y aura des comptages dans quelques mois et, en fonction des résultats, il sera décidé de mettre ou non une chicane définitive.

Félix Oberhaensli, Municipal (Aménagement du territoire, Bâtiments, Site internet)

- Plan général d'affectation (PGA). La procédure est en cours et le dossier devrait être prochainement envoyé pour examen préalable au Canton. Il faut compter un délai de 6 mois pour un traitement par le Canton. Une séance d'information aura lieu à la Population et au Conseil général. Il y aura ensuite une mise à l'enquête. Le PGA et le règlement seront soumis au Conseil général.
- Centre communal : après 30 ans, des travaux d'entretien seront réalisés.
- Site internet : il est possible de donner des informations pour des manifestations. En cas d'information qui manqueraient, il est possible de les demander.

- Eglise : les cloches qui ont été enlevées temporairement (elles datent de 1501) et les poutres de l'église doivent faire l'objet d'un traitement. En cas de question sur les travaux, il est précisé qu'il serait plus courtois de s'adresser à la Municipalité.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Police des constructions)

- Zones réservées : le Conseil avait été appelé à se prononcer sur des zones réservées communales. Il y a eu un recours qui a été rejeté par le tribunal cantonal. Le Canton a également déposé une zone réservée cantonale sur une autre parcelle. Un recours a également été déposé et a été rejeté. Ceci permet à la Municipalité d'avancer sur le nouveau PGA.
- Police des constructions : la Municipalité s'est battue pour faire respecter le règlement pour 2 villas qui ont été construites trop haut. La première villa a été mise en conformité et la 2^{ème} fait actuellement l'objet de travaux.
- L'ACRG est en train de modifier ses statuts suite à la sortie de différentes tâches (p. ex. Protection civile).
- Une capsule vidéo sera réalisée sur la Commune de Giez au mois d'août, en collaboration avec l'ADNV.
- Il y a eu du vandalisme le week-end passé sur les fleurs posées sur la fontaine. La Commune a posé plainte contre inconnu.

6. Modification de l'ordre du jour

La commission des finances a émis le souhait de modifier l'ordre du jour. La modification est approuvée avec 23 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

7. Préavis 2018/15 : Rapport municipal sur les comptes communaux 2017

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis. Il indique une petite erreur de chiffre en page 1. Il faut lire CHF 60'991 au lieu de CHF 60'091 pour les coûts liés au financement de l'accueil de jour.

M. Claude Amiet, rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission met en évidence, sur la base du solde négatif du poste « impôts sur personnes morales », consécutif au recours admis d'une société pour la taxation 2016, les difficultés pour la Municipalité de faire des prévisions. Elle note que la parcelle de forêt acquise en 2017 fait l'objet d'un amortissement obligatoire important pour ramener la position au bilan à la valeur fiscale de CHF 4'000.

La Commission note que la marge de manœuvre est quasi nulle en ce qui concerne les cautions envers les organismes intercommunaux (utilisation de CHF 553'000 sur un plafond de CHF 620'000).

Finalement la Commission réitère son souhait que le bilan soit envoyé aux membres du Conseil en plus du compte de fonctionnement et que des ratios financiers soient présentés dans un tableau pour pouvoir suivre l'évolution financière.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2018/15 relatif aux comptes communaux 2017.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le Préavis.

Le Préavis 2018/15 - Rapport sur les comptes communaux 2017 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 2018/18 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 90'000 pour les travaux de mise en séparatif dans le quartier « En Pierre »

M. Hervé Kemmling, Municipal, donne lecture du préavis.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission a pu obtenir les informations sur le projet (étape 1 – En Pierre) et étape 2 (Petit Mauborget), le bureau d'ingénieur mandaté pour cette étude et l'évolution et à la planification de la mise en fonction de la STEP régionale d'Yverdon-les-Bains.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2018/18 relatif au crédit d'étude pour le séparatif avec l'amendement suivant :

« L'étude en question couvre également tous les autres services (route, eau potable, électricité, téléphone) sur ces secteurs de travaux »

M. Hervé Kemmling indique que la Municipalité est d'accord avec le texte de l'amendement.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole sur l'amendement et le préavis. La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote en deux étapes.

Vote sur l'amendement :

L'amendement : « L'étude en question couvre également tous les autres services (route, eau potable, électricité, téléphone) sur ces secteurs de travaux » est accepté à l'unanimité.

Le Président invite le conseil à se prononcer sur le préavis amendé :

Le préavis amendé 2018/18 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 90'000 pour les travaux de mise en séparatif dans le quartier « En Pierre »- est accepté à l'unanimité

- **Accorder l'autorisation à la Municipalité de mandater un bureau d'ingénieurs afin de procéder à l'étude de l'étape 1 « secteur En Pierre »**
- **Accorder un crédit de CHF 90'000 à cet effet**
- **Financer cette dépense pas les liquidités de la bourse communale ou à défaut par un emprunt aux meilleures conditions du moment**
- **Amortir ce montant par le fonds de réserve 2820.00 « fonds pour investissements divers »**
- **L'étude en question couvre également tous les autres services (route, eau potable, électricité, téléphone) sur ces secteurs de travaux**

9. Préavis 2018/17 : Demande de crédit d'investissement de CHF 300'000 pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel éco-point, d'espaces de jeux et détente ainsi qu'un parking

M. Stéphane Collomb, Municipal, donne lecture du préavis.

M. Nils Bärtschi, rapporteur de la **Commissions ad hoc**, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission note que le projet est en adéquation avec le crédit demandé et permet de réaliser les projets de manière efficace. Elle souhaite que la Municipalité prenne en compte plusieurs éléments en matière d'éco-point, de place de jeux, de place de parcs et de sécurité. Elle suggère également que la Municipalité s'adjoigne un groupe d'utilisateurs motivés pour la phase de projet et d'exécution.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2018/17 relatif à l'aménagement de la parcelle 54.

Le Président obtient la confirmation du rapporteur que la commission fait des suggestions et qu'il ne s'agit pas d'amendements.

M. Daniel Hess, rapporteur de la **Commission des finances**, donne lecture du rapport de la commission.

Si le projet est bien étudié, bien pensé et répond et qu'il complète l'étude d'urbanisation et de circulation du village qui a été présenté au Conseil général il y a quelques années, la Commission note que les travaux liés à l'épuration n'ont pas été considérés ni chiffrés.

La Commission a étudié l'investissement par rapport au financement et au plafond d'endettement. Si l'investissement a été pris en compte dans la détermination du plafond d'endettement pour CHF 250'000, la Commission note que la fin de la mise en séparatif s'élèvera à plus de CHF 3'900'000. L'étape 1 de la mise en séparatif est estimée à CHF 1'500'000 alors que CHF 1'100'000 était considéré dans le plafond d'endettement. Par conséquent, la réalisation conjointe des deux projets aurait pour conséquence de faire dépasser le plafond d'endettement 2016-2021 avec la nécessité d'augmenter les taxes (eau), le taux d'imposition ou de devoir réaliser de manière forcée du patrimoine de la Commune. La Commission note que ceci se passerait alors que l'avenir du compte de fonctionnement reflétant les recettes et les dépenses de la Commune est totalement flou.

La Commission estime qu'il convient par conséquent de limiter tout investissement jugé non prioritaire qui devrait être financé par un emprunt. Si elle soutient le projet de valorisation de la parcelle 54, elle souhaite que cet investissement soit financé par des excédents de liquidité futurs générés par des entrées fiscales, droit de mutation, impôt successoral ou donation, dépassant les valeurs portées au calcul du plafond d'endettement.

En conclusion, la Commission propose au Conseil de refuser le Préavis 2018/17 relatif à l'aménagement de la parcelle 54.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Collomb, Municipal répond oralement aux différentes suggestions de la Commission ad-hoc, notamment sur la mise en place d'un « Moloch » qui a été étudiée mais qui n'est pas envisagée pour des raisons techniques et de coût. Pour la Commission de consultation, la Municipalité est ouverte et les personnes

peuvent s'adresser chez elle. M. Widmer rappelle la préoccupation en matière de sécurité pour une zone de jeu.

M. Widmer demande si du point de vue des finances, cela change quelques chose en matière de péréquation en cas d'augmentation de l'endettement. M. Hess indique qu'il y a un impact en fonction des points d'impôts, mais actuellement il est difficile d'estimer l'impact vu que la Commission n'a pas fait de simulation. M. Cruchet indique que l'endettement n'entre pas en compte dans le calcul de la péréquation, mais en cas d'augmentation des impôts, cela serait le cas, mais l'évaluation n'est pas possible.

M. Cruchet, Syndic, répond à la Commission des finances. Il soulève une vision rigide la Commission qui, certes joue son rôle. La dette communale a été diminuée de CHF 237'000 en 2017 et en automne 2018, il y aura un retour de péréquation de CHF 210'000. Cela doit être mis en comparaison avec les avantages pour la population. En ce qui concerne l'affectation d'impôts extraordinaire, la Municipalité note que ces dernières années les impôts de successions ont rapporté le montant de l'investissement. Il permet également d'économiser CHF 1'200 de location par année (CHF 12'000 sur 10 ans). Finalement, si on reporte ce projet, la situation sera la même ces prochaines années. Le Syndic regrette que la Commission propose de rejeter le projet, sans proposer de morceler la réalisation du projet. Finalement, il n'est pas impossible que des subventions soient obtenues et qui pourraient venir en réduction du montant de dépense.

M. Jonas Schneider indique que CHF 250'000 avaient déjà été prévus et que les rentrées extraordinaires ont déjà eu lieu. M. Hess répond que les entrées ont soit déjà été utilisées (tracteur communal) ou soit parties pour la péréquation. La vision de la Commission n'est pas d'attendre 10 ans, mais si les fonds sont disponibles l'année prochaine, les travaux pourraient déjà être réalisés.

M. Christian Duvoisin demande ce qu'il en est des coûts du séparatif et la taxe déchet. M. Cruchet indique que les collecteurs prévus lors de la mise en séparatif seraient réalisés à ce moment en vue de la finalisation des travaux sur le Petit Mauborget. En l'état le taux de 70 % de couverture des coûts est respecté. Il n'est pas impossible que la taxe ménage de CHF 150 soit augmentée à terme de CHF 20 à CHF 30.

Le Président demande si la Commission des finances maintien sa volonté de faire un vote à bulletin secret à condition que 1/5 des membres le demandent. Il y a 6 membres qui demandent le vote sur 28. Le vote aura lieu à bulletin secret.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis municipal.

Le préavis 2018/17 : Demande de crédit d'investissement de CHF 300'000 pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel éco-point, d'espaces de jeux et détente ainsi qu'un parking - est accepté à la majorité. (Votes exprimés 28, blanc 2. La majorité simple est à 14 voix [13 + 1]. Il y a 19 oui et 7 non).

- ***Accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 300'000 pour l'aménagement sur la parcelle 54 d'un nouvel éco-point, d'espaces de jeux et détente ainsi qu'un parking***
- ***Amortir cet investissement sur des périodes variables, dépendants des différents comptes ouverts à cet effet et tous portés au bilan.***

10. Préavis 2018/16 : Arrêté communal d'imposition 2019

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission note que le préavis tient compte des besoins de couverture du budget de fonctionnement pour l'année 2019 sans anticipation des besoins de financement liés aux investissements au-delà de la parcelle 54.

La Commission propose au Conseil d'accepter le Préavis 2018/16 relatif à l'arrêté d'imposition 2019.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis municipal.

Le préavis 2018/16 - Arrêté communal d'imposition pour 2019 - est accepté à l'unanimité.

11. Renouvellement du Bureau et de la Commission de Gestion

Suite au déménagement d'une scrutatrice, les autres membres du Bureau se représentent (Mme Catherine Majola, scrutatrice, M. Jonas Schneider, scrutateur, M. R. L. sous-scrutateur, M. Marcel Montandon, Vice-président, M. Benoît Kemmling, Président).

M. Serge Pidoux est proposé comme sous-scrutateur.

Le Bureau est élu de manière tacite.

Nous devons élire un suppléant à la Commission de gestion. Conformément au tournoi, M. Claude Amiet quitte son poste et les autres membres peuvent être réélus. M. Jean-Marc Buchillier indique qu'il va déménager cet hiver et qu'il ne pourra pas rapporter en 2019.

M. Alexandre Widmer est proposé. Il est élu à l'unanimité avec les autres membres.

12. Divers et propositions individuelles

- M. Christian Duvoisin indique que la Commission des finances n'est pas en scission avec le Conseil qui a joué son rôle.
- Le 1^{er} août sera organisé par la même équipe avec un apéritif offert par la commune, une raclette et le feu du 1^{er} août.

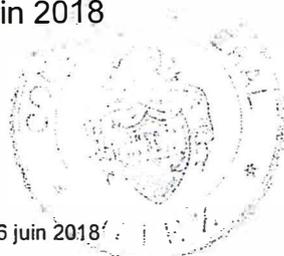
La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 21h43.

Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 26 juin 2018

Le Président


Benoît Kemmling



Le Secrétaire


Bernard Milliet